

Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



13014257

BRICHAUX, Julie
Greffier assumé

DEPOSE AU GREFFE LE

11-01-2013

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/01/2013 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0423.103.508

Dénomination

(en entier) : **BEL-CONFECT**

(en abrégé) :

Forme juridique : société anonyme

Siège : Avenue du Bois Jacquet 9, 7711 Mouscron (Dottignies)

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : **Renomination administrateurs**

Nomination administrateur et administrateurs délégués

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale tenue le 24/11/2012 que les personnes (morales) suivantes ont été renommées en tant qu'administrateur pour un terme renouvelable jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017:

- La SPRL ARBESKO WEST EUROPE, ayant son siège social à 8570 Anzegem, Buyckstraat 74, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0464.262.091, toujours représentée par son représentant permanent, monsieur Filip Lietaer;

- Monsieur Filip Lietaer, demeurant à 8570 Anzegem, Buyckstraat 74;

- Monsieur Christ Segers, demeurant à 9681 Maarkedal (Nukerke), Weitstraat 4.

Il ressort du même procès-verbal que la SPRL LOTTEX, ayant son siège social à 9681 Maarkedal (Nukerke), Weitstraat 4, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0882.131.460, a été nommée en tant qu'administrateur pour un terme renouvelable jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Il ressort de la déclaration du gérant de la SPRL LOTTEX, prénommée, que monsieur Christ Segers, prénommé, a été nommé comme représentant permanent.

Il ressort du procès-verbal du conseil d'administration tenue le 24/11/2012 que la SPRL ARBESKO WEST EUROPE et la SPRL LOTTEX, tous prénommées, ont été nommées en tant qu'administrateurs délégués.

Chaque administrateur délégué aura la compétence de représenter seul la société dans le cadre de sa gestion journalière.

Pouvoirs de représentation (article 15)

La société est représentée à l'égard des tiers, en justice, tant en demandant qu'en défendant, ainsi que dans les actes auxquels un fonctionnaire public ou un officier ministériel prête son concours, par un administrateur délégué agissant seul, qui n'aura, en aucun cas, à justifier d'une décision préalable du conseil d'administration.

Fait à Mouscron (Dottignies), le 24/11/2012.

Signé:

La SPRL LOTTEX, représentée par son représentant permanent, monsieur Christ Segers
Administrateur délégué